



Traité Yebamot

Michna 4 - Chapitre 2

איסור מצוה, שנייות מדברי סופרים; איסור קדושה אלמנה
לכוהן גדול, גרושה וחלוצה לכוהן הדיוט, ממזרת ונתינה
לישראל, בת ישראל לממזר ולנתיין.

On appelle « interdites par la loi » les proches parentes interdites par décision rabbinique. Interdites par mesure de sainteté : la veuve au Cohen Gadol, la divorcée et la déchaussée au simple Cohen. La Mamzéret ou la Guiv'onite à un homme d'Israël ou bien une fille d'Israël à une Guiv'onite ou à une Mamzéret.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions